

Promotions des Agents Contractuels: c'est parti !!!

Il aura fallu une concertation politique remontant à 2005 et de nombreuses réunions de travail en ce début 2007 pour enfin lancer ce 1er exercice de promotion tant attendu par les agents contractuels.

Il devrait entraîner pour quelques 309 d'entre eux (GF I -158 pers., GF II 104 pers., GF III 10 pers. et GF IV 1 pers.) un reclassement au grade supérieur, 1er échelon de leur groupe de fonctions, ce qui supposerait une augmentation de salaire entre 6 et 10 %.

Qui est concerné ?

Exclusivement les Agents contractuels dits 3a).

Seront ainsi "promouvables" environ 850 collègues dont près de 100 à Luxembourg.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Avoir un CDI ou vocation à l'obtenir – soit des CDD couvrant une période égale ou supérieure à 3 ans– et compter deux ans d'ancienneté dans le grade au 1er mai 2007, voire le 16 septembre 2007 en cas de renouvellement de contrat d'ici là.

Quelle sera la procédure ?

- a) Établissement d'un rapport d'évaluation pour 2006
- b) Proposition de reclassement par l'administration sur base de critères consensuels
- c) Éventuel recours au Comité paritaire de reclassement
- d) Décision de reclassement par l'administration
- e) Réclamation art. 90 § 2 s'il y a lieu.

A quelle date le reclassement produira-t-il ses effets ?

Les Agents contractuels "promus" le seront à la date du 1er mars 2007, donc avec effet rétroactif comme réclamé par l'Union Syndicale Luxembourg.

Conclusion

Il s'agit d'un premier exercice de reclassement unique en son genre, dans la mesure où dès 2008 les règles seront adaptées à celles en cours de négociation pour les fonctionnaires.

Toutefois, le problème de non-compétitivité des contrats d'agents contractuels au Luxembourg demeure et la demande d'octroi d'un grade supplémentaire – cf. prévisions du RAA – reste plus que jamais d'actualité.